

Le comité a ensuite tenu de nombreuses audiences et délibéré longuement et, au moment de la dissolution de la trentième législature, il était en train de rédiger son deuxième rapport. Vous remarquerez que ma motion demande le renvoi au comité des documents et des témoignages relatifs au rôle du Sénat, qui ont été présentés pendant les troisième et quatrième sessions de la trentième législature. A mon avis, cela épargnera de l'argent et du travail au comité et lui permettra de présenter un deuxième rapport dans les délais raisonnables.

J'invite tous les sénateurs à appuyer cette motion visant à reconstituer notre comité spécial de la constitution.

Le sénateur Smith (Colchester): Honorables sénateurs, j'aimerais demander au sénateur Stanbury s'il prévoit que le comité fera autre chose que terminer son rapport. Autrement dit, espère-t-il ou escompte-t-il que le comité continuera à

recevoir des témoignages et entreprendra une étude encore plus vaste que celle qu'il a effectuée jusqu'à maintenant?

Le sénateur Stanbury: Vous avez pu le constater, honorables sénateurs, la motion laisse au comité toute latitude pour emprunter la voie qui lui convient. D'après les entretiens préalables que nous avons eus sur cette question, le comité n'entend pas pour le moment discuter de questions autres que celles qui intéressent le Sénat.

Je ne saurais dire si le comité de direction que nous devons continuer, ou le comité proprement dit estimera qu'il a besoin de plus de témoignages et de discussions avant de présenter son rapport, mais comme de nombreux nouveaux sénateurs seront appelés à faire partie de l'un ou l'autre comité, c'est une possibilité que nous devons envisager.

(Sur la motion du sénateur Macdonald, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 18 décembre, à 2 heures de l'après-midi.)

*La trente et unième législature a été dissoute le 14 décembre 1979 par proclamation
de Son Excellence le Gouverneur Général.*
